

### **Qu'est-ce que le Fonds d'investissement pour les jeunes?**

Le Fonds d'investissement pour les jeunes (FIJ) est un programme qui finance des projets mis sur pied par des jeunes en suivant un processus de sélection des demandes présentées. **Son objectif : fournir aux jeunes marginalisés du territoire des occasions de développement.** Les ministères et organismes suivants y contribuent : Services aux collectivités, Éducation, Conseil exécutif (Secrétariat à la jeunesse), Santé et Affaires sociales, Justice, et Direction de la condition féminine.

### **Qu'entend-on par « jeunes marginalisés »?**

Ce sont des jeunes qui bénéficient de moins de possibilités que les autres ou qui sont victimes d'une forme quelconque de discrimination. Souvent, ils appartiennent à un ou plusieurs des groupes suivants :

- jeunes Autochtones;
- jeunes handicapés;
- jeunes des collectivités rurales;
- jeunes issus d'un petit groupe ethnique ou culturel;
- jeunes issus d'un milieu social ou économique défavorisé;
- jeunes qui font face à des problèmes de toxicomanie, de violence ou de conflit, ou qui sont aux prises avec le système judiciaire;
- jeunes LGBTQ2S+ (lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, en questionnement, bispirituels).

### **Le FIJ s'adresse à des jeunes de quel âge?**

Il est destiné à des jeunes de 18 ans et moins.

### **Quelle somme peut-on obtenir du Fonds?**

Les organismes peuvent recevoir jusqu'à 5 000 \$ (par projet).

### **Qui peut présenter une demande?**

Les organismes yukonnais à but non lucratif constitués en personne morale :

- organismes à but non lucratif enregistrés et en règle;
- municipalités et collectivités constituées en municipalités;
- gouvernements des Premières Nations;
- conseils et commissions scolaires

### **Qui n'est pas admissible au FIJ?**

- les particuliers;
- les entreprises;
- le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral (y compris les écoles);
- les organismes à but lucratif

### **Le FIJ finance-t-il tout projet proposé par des jeunes?**

**Non.** En règle générale, le FIJ approuve les projets qui offrent aux jeunes marginalisés des occasions de favoriser leur développement.

### **Quelles sortes de projets sont habituellement financés?**

Voici quelques exemples typiquement approuvés :

- initiatives de formation ou visant le développement du leadership chez les jeunes;
- prévention de la toxicomanie;
- mentorat par des pairs;
- programmes de développement de compétences;
- activités récréatives et physiques;
- camps pour les jeunes;
- réduction ou prévention de l'intimidation.

### **Quels éléments le projet doit-il comporter pour avoir de bonnes chances de recevoir du financement?**

Chaque projet présenté au FIJ est particulier. Les projets devraient comporter le plus grand nombre possible d'éléments parmi les suivants :

- offrir aux jeunes des activités sociales et récréatives;
- favoriser l'estime de soi et une image positive de soi;
- promouvoir le leadership, le développement des compétences et la formation;
- promouvoir la création d'emplois et les possibilités de formation pour les jeunes;
- encourager l'adoption de modes de vie sains et positifs;
- permettre aux jeunes de participer activement à la planification et à la réalisation du projet financé;
- créer des liens entre les jeunes et les adultes dans les collectivités;
- favoriser la participation d'un éventail de personnes et faire appel au soutien et aux ressources de la collectivité, ainsi que contribuer positivement à l'enrichissement des ressources de la collectivité;
- les projets qui font appel à des personnes et à des ressources yukonnaises ont la priorité;
- la préférence est donnée aux projets qui se déroulent en dehors des heures de classe.

### **Quelles sont les dépenses de projet admissibles au FIJ?**

- Salaire de coordonnateur : jusqu'à 25 \$ de l'heure – maximum 8 heures par jour;
- salaire versé à des jeunes : jusqu'à 20 \$ de l'heure – maximum 8 heures par jour;
- honoraires : jusqu'à 25 \$ de l'heure – maximum de 200 \$ par jour;
- loyer ou location de locaux ou de matériel pour des activités approuvées;
- fournitures et matériel (produits consommables);
- frais d'impression/production de dépliants, d'affiches, de manuels, etc.;
- frais de publicité et de promotion du projet;
- frais de déplacement à l'intérieur du territoire ou, dans certains cas, frais engagés pour faire venir des

conférenciers ou des animateurs au Yukon – frais réels (nourriture, essence, etc.);

- achat de matériel jusqu'à concurrence de 50 % du prix d'achat, pour un maximum de 1 000 \$ (il doit s'agir de matériel essentiel à la réalisation du projet).

#### Quelles dépenses NE SONT PAS admissibles au FIJ?

- Articles personnels (ex. chaussures de sport, uniformes, prix, médailles, trophées);
- études de faisabilité ou d'évaluation des besoins;
- frais de déplacement à l'extérieur du Yukon;
- frais de déplacement de groupes scolaires ou d'équipes sportives;
- projets touchant des secteurs de compétence gouvernementale ou reproduisant des programmes du gouvernement existant déjà;
- projets de nature commerciale;
- projets où l'on paie les jeunes pour qu'ils participent;
- projets auxquels participent un grand nombre de jeunes non yukonnais;
- frais d'administration.

#### Que doit faire mon organisme pour présenter une demande?

Vous pouvez vous procurer des formulaires de demande à partir du site [yukon.ca/fr](http://yukon.ca/fr) ou en communiquant avec l'administrateur du Fonds, au 867-456-6771.

Quand mon organisme doit-il soumettre sa demande?

- **Les demandes allant de 501 \$ à 5 000 \$ doivent être déposées au plus tard à 23 h 59, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Les demandes en retard ne seront pas acceptées.**
- Si la date limite tombe un week-end ou un jour férié, les demandes doivent être reçues au plus tard à 23 h 59, le jour ouvrable suivant.
- Les demandes de 500 \$ ou moins peuvent être déposées en tout temps.
- Les demandes de 500 \$ ou moins sont traitées et font l'objet d'une décision dans les trois semaines suivant leur réception.
- Les demandes visant des projets se déroulant pendant les heures de classe ou dans une école doivent être approuvées par écrit par le directeur et le surintendant de l'école.
- Toutes les demandes doivent être accompagnées d'une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant les activités prévues au projet.

#### Que se passe-t-il une fois la demande transmise?

- Votre demande sera examinée et, dans les cinq semaines suivant la date limite, on communiquera avec vous pour vous annoncer si le financement

est accordé ou non. Ce moment constitue la date d'avis.

- L'aide financière du FIJ ne peut être utilisée qu'à partir de la date d'avis. Par conséquent :
  - Les projets financés dans le cadre de l'appel de demandes du printemps devraient débiter à la mi-mai ou plus tard.
  - Les projets financés dans le cadre de l'appel de demandes de l'automne devraient débiter à la mi-novembre ou plus tard.
  - L'aide financière du FIJ ne peut servir à couvrir des dépenses engagées avant la date d'avis.
- Limite des demandes pouvant être déposées (tous niveaux de financement confondus) :
  - maximum de 2 demandes par période (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars);
  - les projets doivent être des initiatives distinctes.

#### Qu'arrive-t-il si notre demande est approuvée?

- Si votre projet est approuvé, nous vous ferons parvenir un contrat appelé « Accord de paiement de transfert » qui précisera les modalités en vertu desquelles votre projet sera financé. Un représentant autorisé de votre organisme devra signer ce document et le retourner à l'administrateur du FIJ, après quoi le FIJ vous recevra le financement accordé.
- Toutes dépenses engagées par votre organisme avant la date de réception d'un avis vous informant que le projet est approuvé ne sont pas admissibles au FIJ.
- En vue de réduire les risques pour les participants, il est recommandé que tous les employés, animateurs d'ateliers, bénévoles et toute autre personne qui :
  - sont susceptibles de se trouver seuls avec des jeunes;
  - agissent à titre de superviseurs auprès de jeunes;
  - participent à des excursions de plus d'une journée avec des jeunes;obtiennent une **attestation de vérification de casier judiciaire** (formulaires fournis).
- Les rapports finaux relatifs aux projets terminés doivent être transmis avant la date limite de soumission d'une nouvelle demande. Les organismes n'ayant pas rempli cette obligation ne seront pas admissibles au financement.
- Une fois le projet terminé, vous devrez envoyer un bref rapport d'évaluation écrit et un état financier accompagné des reçus.
- D'autres moyens peuvent être utilisés pour appuyer le rapport d'évaluation. Nous suggérons notamment de joindre des photos.

**Vous avez des questions?** Nous encourageons les demandeurs à communiquer avec l'administrateur du Fonds s'ils ont des questions ou s'ils ont besoin de plus d'informations, de précisions ou d'assistance.

Administrateur du Fonds      Téléphone : 867-456-6771 ou 1-800-661-0408, poste 6771  
Télécopieur : 1-867-393-6341

Présidence      Téléphone : 867-667-8213

**Les ministères suivants contribuent au Fonds d'investissement pour les jeunes (FIJ) : Services aux collectivités, Éducation, Conseil exécutif, Santé et Affaires sociales, Justice, Direction de la condition féminine et de l'équité des genres.**

**Veillez écrire lisiblement en lettres détachées et vous assurer de bien remplir toutes les parties du formulaire.** Les demandes sont évaluées en fonction des renseignements fournis. Toute demande incomplète risque de ne pas être examinée.

**Date limite de présentation des demandes : 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre, à 23 h 59 au plus tard. Les demandes en retard ne seront pas acceptées.** Si la date limite tombe un week-end ou un jour férié, les demandes doivent être reçues au plus tard à 23 h 59, le jour ouvrable suivant.

**Renseignements sur le demandeur**

Nom du projet		
Personne-ressource	Poste	
Dénomination sociale officielle du groupe		
Votre organisme est-il enregistré et en règle en vertu de la <i>Loi sur les sociétés du Yukon</i> ?		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Sans objet
Adresse	Ville/Localité	Code postal
Courriel	Téléphone	Télécopieur
Somme demandée dans le cadre du FIJ*: <input type="checkbox"/> financement de 501 \$ à 5 000 \$ _____ (maximum de 5 000 \$) <input type="checkbox"/> financement de 500 \$ et moins _____ (maximum de 500 \$)		
<b>*Le FIJ exige, de la part du bénéficiaire, une preuve d'assurance responsabilité civile pour ce projet.</b>		
Décrivez brièvement votre groupe. Quelle est sa raison d'être? Quelles sont ses activités?		

## Détails du projet

1a) Décrivez en détail votre projet.

b) Comment le projet et votre organisme offriront-ils un espace sûr et inclusif aux jeunes marginalisés? (voir la définition du terme « jeune marginalisé » à la page 1).

c) Qu'apportera votre projet aux jeunes marginalisés? (voir la définition du terme « jeune marginalisé » à la page 1)

d) Où votre projet se déroulera-t-il?

e) Quelles sont les dates exactes des activités?

f) Quand commencerez-vous à travailler à votre projet et quand sera-t-il terminé?

Date de début du projet : \_\_\_\_\_ Date de fin du projet : \_\_\_\_\_

g) La réussite d'un projet ne dépend pas seulement du nombre de participants, des photos que nous avons prises ou du plaisir que les jeunes ont eu. Il faut aussi tenir compte des aspects suivants :

- Qu'ont appris les jeunes en participant au projet (nouvelles compétences et autres)?
- Est-ce que votre projet a donné les résultats escomptés?

Comment saurez-vous que votre projet a été une réussite et comment mesurerez-vous celle-ci?

2. D'autres groupes collaboreront-ils avec vous à la réalisation du projet? Si oui, quelle part du projet assumeront-ils? Veuillez fournir des lettres d'appui des partenaires de votre projet.

3. Qui sont les personnes-ressources ou moniteurs qui vous assisteront dans la réalisation du projet et quel sera leur rôle? Décrivez la formation, l'expérience et les compétences qu'ils possèdent pour faire leur travail.

- Le demandeur s'assurera que les employés, animateurs d'ateliers, bénévoles et toutes autres personnes qui :
- sont susceptibles de se trouver seuls avec des jeunes;
  - agissent à titre de superviseurs auprès de jeunes;
  - participent à des excursions de plus d'une journée avec des jeunes;
- obtiennent une attestation de vérification de casier judiciaire (formulaire fournis).

4a) Le Fonds d'investissement pour les jeunes s'adresse aux jeunes âgés de 18 ans et moins. Veuillez fournir une estimation du :

Nombre de **jeunes marginalisés** participants de 18 ans et moins : \_\_\_\_\_

Nombre de **jeunes participants** de 18 ans et moins : \_\_\_\_\_

Nombre de **jeunes responsables** de 18 ans et moins : \_\_\_\_\_

b) Y aura-t-il d'autres participants au projet à part les jeunes de 18 ans et moins?  Oui  Non

Si oui, indiquez l'âge prévu de ces participants et combien ils seront dans cette tranche d'âge.

Tranche d'âge prévue : \_\_\_\_\_ Nombre de participants prévus dans cette tranche d'âge : \_\_\_\_\_

5. Combien de jeunes participent à la planification du projet et quelle forme prend cette participation? Quel âge ont les jeunes?

6. De quelles collectivités les jeunes participants viennent-ils?

7. De quelle façon allez-vous promouvoir votre projet auprès des jeunes?

8a) Votre projet est-il ouvert à tous les jeunes désirant y participer?

b) Y a-t-il des frais de participation, et si oui, à combien s'élèvent-ils?

c) S'il y a des frais de participation, de quelle façon comptez-vous venir en aide aux jeunes qui ne sont pas en mesure de les payer?

d) De quelle façon sélectionnerez-vous les jeunes qui participent au projet à titre de responsables?

9. Y a-t-il d'autres groupes dans votre collectivité qui travaillent à un projet semblable au vôtre dans la région? Si oui, de quelle façon votre projet s'accorde-t-il avec leur proje?

## Information sur le budget

Indiquez dans les tableaux qui suivent l'information budgétaire de votre projet. Les postes budgétaires sont définis ci-après.

### Dépenses – À combien s'élèvent vos dépenses pour le projet?

- **Salaire du coordonnateur** – Donner des précisions sur les taux horaires et sur le nombre total d'heures travaillées pour chaque poste. Le FIJ finance ce salaire jusqu'à concurrence de 25 \$ de l'heure – 8 heures par jour max.
- **Salaire versé à des jeunes** – Donner des précisions sur les taux horaires et sur le nombre total d'heures travaillées pour chaque poste. Le FIJ finance ce salaire jusqu'à concurrence de 20 \$ de l'heure – 8 heures par jour max.
- **Honoraires** – Rétribution accordée à une personne en échange de ses services sans ouverture de poste liée. Le FIJ finance les honoraires jusqu'à concurrence de 25 \$ de l'heure – maximum de 200 \$ par jour.
- **Dépenses liées aux installations** – Ex. : frais de location d'un bâtiment (fournir une ventilation détaillée).
- **Fournitures et matériel** – Donner des précisions pour chaque élément.
- **Frais d'impression/production** – Joindre une liste détaillée des dépenses.
- **Frais de publicité et de promotion** – Joindre une liste détaillée des dépenses.
- **Déplacements** – À l'intérieur du territoire ou, s'il y a lieu, frais engagés pour faire venir des conférenciers au Yukon.
- **Matériel** – Le FIJ peut accorder du financement pour l'achat de petits appareils jusqu'à concurrence de 50 % du prix d'achat final, et jusqu'à concurrence de 1 000 \$.
- **Autres dépenses** – Inscrire celles-ci dans les cases en blanc de la colonne des dépenses.

### Sources de financement (Recettes) – Provenance de vos fonds

- **Collectes de fonds** – Indiquer la source des fonds reçus.
- **Commanditaires** – Indiquer le nom des commanditaires.
- **Subventions aux collectivités** – Indiquer le nom de la subvention, ex. subvention pour les loisirs, loterie, etc.).
- **Autres sources de financement ou de fournitures** – Ex. : Vous vendez du bois de chauffage que vous coupez vous-même, vous louez un local qui fait partie d'un immeuble dont votre groupe est propriétaire, vous vendez un vieil ordinateur appartenant à votre groupe, etc.

### Somme totale demandée dans le cadre du FIJ

Il s'agit du montant de l'aide financière que vous demanderez au FIJ.

### Contributions en nature

Il s'agit d'une contribution qui n'est pas offerte sous forme d'argent, mais à laquelle on peut attribuer une valeur en argent. Exemples : matériel, services ou installations offerts gratuitement, directement nécessaires à la mise en œuvre du projet et que le demandeur ou le groupe aurait dû acheter s'ils ne lui avaient pas été donnés.

Indiquer le type de la contribution et la quantifier. (Ex. : La société commerciale « Boissons Dugas » a fait don de canettes de boissons gazeuses d'une valeur de 400 \$; Jeanne a donné deux heures de son temps et a mis ses outils à la disposition du groupe pendant une semaine, etc.) Attribuer une valeur en argent à cette contribution.

**Dépenses et recettes – Ne pas inclure les contributions en nature.**

A	B	C	D	E
Dépense	Total du poste budgétaire	Sources de financement pour chaque poste de dépense (recettes)	Somme couverte par la source	Financement confirmé O / N
<i>Exemple : Nourriture</i>	500 \$	Fonds d'investissement pour les jeunes	200 \$	Non
		Yukon River Recreation Society	100 \$	Oui
		Town of Yukon River	200 \$	Oui
<b>Salaire du coordonnateur</b> Le FIJ finance ce salaire jusqu'à concurrence de 25 \$ de l'heure – 8 heures par jour max.	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Salaire versé à des jeunes</b> Le FIJ finance ce salaire jusqu'à concurrence de 20 \$ de l'heure – 8 heures par jour max	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Honoraires –</b> Le FIJ finance les honoraires jusqu'à concurrence de 25 \$ de l'heure – maximum de 200 \$ par jour.	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Location de locaux ou de matériel</b>	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Fournitures et matériel</b> (produits consommables)	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Impression/production</b>	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Déplacements</b> Au Yukon seulement	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Publicité et promotion</b>	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Matériel</b> Le FIJ finance jusqu'à concurrence de 50 % du coût – maximum de 1 000 \$.	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Nourriture</b>	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Assurance responsabilité civile</b>	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Autres</b> (ex. honoraires professionnels):	\$	Fonds d'investissement pour les jeunes	\$	Non
			\$	
			\$	
<b>Total des dépenses</b>	\$	<b>Somme totale demandée au FIJ</b> Total des sommes indiquées dans les cases ombrées de la colonne	\$	(maximum de 500 \$ ou de 5 000 \$)



### Détail des dépenses

Les demandeurs doivent fournir des renseignements détaillés sur toutes les dépenses pour lesquelles ils font une demande de financement dans le cadre du Fonds d'investissement pour les jeunes. Les demandes trop vagues risquent de ne pas être financées.

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

Dépense : \_\_\_\_\_ Somme demandée au FIJ \_\_\_\_\_ \$  
Détails :

## Liste de vérification

Veuillez apposer vos initiales dans chacune des cases appropriées.	Oui	Non	S. O.
Avez-vous lu les lignes directrices du Fonds d'investissement pour les jeunes?			
Votre projet est-il conforme à ces lignes directrices?			
Votre projet s'adresse-t-il à des jeunes de 18 ans et moins?			
Avez-vous bien joint à votre demande une preuve que vous détenez une assurance pour couvrir les activités de votre projet?			
Avez-vous rempli correctement les <b>informations budgétaires</b> (p. 7 et suivantes)?			
Est-ce qu'un représentant <b>autorisé</b> de votre organisme a signé la déclaration ci-dessous?			
Présenterez-vous votre projet avant la date limite, à 23 h 59 au plus tard? <b>Les demandes présentées en retard seront REFUSÉES.</b>			
Votre organisme est-il <b>en règle</b> auprès du registraire des sociétés (le cas échéant)?			
Si votre projet se déroule dans une école ou pendant les heures de classe, avez-vous joint à la présente demande des lettres d'autorisation du directeur et du surintendant de l'école?			
Avez-vous joint à la présente demande des lettres d'appui de tous les organismes qui collaborent à votre projet? « S.O » signifie qu'il n'y a pas d'autre organisme.			
Si vous avez répondu « non » à l'une ou l'autre des questions de la liste de vérification, expliquez pourquoi et de quelle manière vous comptez néanmoins satisfaire à cette exigence.			

## Déclaration du demandeur

Par la présente, je demande au gouvernement du Yukon de m'accorder une aide financière. Les renseignements contenus dans les présentes et dans tout autre document à fournir ultérieurement à l'égard des présentes sont, à ma connaissance, vrais et exacts.

Je déclare que, à ma connaissance, le projet envisagé respectera en tous points les directives, lois, règlements et arrêtés municipaux, territoriaux et fédéraux.

J'autorise les représentants du gouvernement du Yukon à se présenter sur les lieux du projet décrit dans la demande, à vérifier les livres et les registres, à se renseigner et à effectuer des vérifications de crédit, et à obtenir tous les renseignements pertinents pour l'évaluation de la présente demande.

Nous soussignés avons lu les lignes directrices relatives à cette demande et déclarons que les renseignements contenus dans la présente sont exacts, que l'organisme n'a aucune dette envers le gouvernement du Yukon, que toutes les autres sources de financement ont été déclarées et que, de plus, si cette demande est acceptée en tout ou en partie, les fonds alloués serviront uniquement aux fins décrites dans le présent document.

\_\_\_\_\_  
Nom du représentant autorisé (en lettres détachées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre du représentant autorisé (en lettres détachées)

\_\_\_\_\_  
Date

### Envoyez votre demande dûment remplie :

- par la poste : Fonds d'investissement pour les jeunes, Secrétariat à la jeunesse (A-8Y)  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
- par télécopieur : 867-393-6341
- par courriel : youthinvestment@yukon.ca

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et divulgués en conformité avec le paragraphe 29c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et aux fins du traitement des demandes d'aide financière au Fonds d'investissement pour les jeunes, notamment pour déterminer l'admissibilité des demandeurs et des projets et établir un registre de projets ou programmes susceptibles d'être mis en œuvre. Pour de plus amples renseignements, contactez Gord.Kurzynski, gestionnaire, Secrétariat à la jeunesse, au 867-667-8313 ou écrivez à gord.kurzynski@yukon.ca.